
Renvoi aux comités de division et d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Saint-Hippolyte, qui envoient des dons patriotiques et demandent à changer le nom en celui de Doubs-Marat, lors de la séance du 2 prairial an II (21 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de division et d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Saint-Hippolyte, qui envoient des dons patriotiques et demandent à changer le nom en celui de Doubs-Marat, lors de la séance du 2 prairial an II (21 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 496-497;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27232_t1_0496_0000_16

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 2 Prairial An II

(Mercredi 21 Mai 1794)

Présidence de PRIEUR (de la Côte-d'Or)

La séance est ouverte à onze heures du matin.

1

Les membres composant le conseil général et le Comité de surveillance de Bretteville (1) félicitent la Convention nationale d'avoir fait tomber sous la hache de la loi les têtes des conspirateurs qui l'environnoient; ils jurent de lui faire un rempart de leurs corps au moindre danger, et de ne jamais cesser de combattre pour l'indivisibilité de la République.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Bretteville, s.d.] (3).

« Citoyens représentants,

C'est en vrais républicains, en bons sansculottes et en ennemis nés de la tyrannie que nous allons vous parler : Pourquoi ne le ferions-nous pas ? Est-ce le peu de citoyens qui composent notre commune qui nous en ôterait le droit ! Une petite commune fidèle aux principes et à l'autorité légitime n'a-t-elle pas plus de droits à la bienveillance de ses législateurs qu'une plus grande qui s'est montrée rebelle. Est-ce notre faute à nous si nous sommes nés sous le chaume ! Nos cœurs en sont-ils moins embrasés du feu sacré de la liberté et de l'amour de la patrie ! les vœux simples et naïfs des habitants des campagnes valent bien les flagorneries d'un faiseur de belles phrases, qui souvent ne fait paraître la vertu que sur ses lèvres pendant que le crime est concentré dans son cœur.

Convaincus comme nous le sommes, Citoyens représentants, que vos travaux consolident notre bonheur et la félicité publique, nous vous prions de les continuer sans interruption et nous vous félicitons d'avoir fait tomber sous la hache de la loi les têtes des conspirateurs qui vous environnaient. Puissent tous nos frères posséder nos sentiments; ils vous aimeraient, vous feraient un rempart de leurs corps au moindre danger, et se

réuniraient à nous pour maintenir l'indivisibilité de la République et pour exterminer le dernier des tyrans. S. et F. ».

J.-B. CHAUVIN (*maire*), N. SAVOYE (*agent nat.*), B. BAUCHE, TYPHAIGNE, LÉCHALUPÉ, Ch. PERCHÉ, [et 31 signatures illisibles].

2

Les administrateurs du département des Basses-Alpes félicitent la Convention nationale de la découverte de ce complot qui, en un seul jour, devoit détruire notre liberté, et réédifier le trône de la tyrannie.

Ils demandent vengeance, et invitent la Convention nationale et le Comité de salut public à poursuivre dans ses replis tortueux ce complot dont rien n'égale la noirceur, et à ne laisser échapper à la justice nationale aucun des conjurés.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public (1).

3

La Société populaire et la municipalité de Saint-Martin-d'Extréaux (2) félicitent la Convention nationale sur sa sagacité à découvrir les complots, et sur la fermeté à faire punir les conspirateurs, et demandent qu'on fasse disparaître de leur commune le nom de Saint-Martin qui leur retrace le nom du fanatisme, pour y substituer celui de Jars-la-Montagne. Elle invite la Convention à ne quitter la boussole du gouvernement qu'à la paix, et à en dicter les conditions.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux Comités de division, de correspondance et d'instruction publique (3).

4

Les membres composant la Société populaire de Doubs-Marat, ci-devant Saint-Hippolyte, dé-

(1) Calvados.

(2) P.V., XXXVIII, 13.

(3) C 305, pl. 1142, p. 11.

(1) P.V., XXXVIII, 13. M.U., XL, 42.

(2) Loire.

(3) P.V., XXXVIII, 13.

partement du Doubs, félicitent la Convention nationale sur la découverte de l'infâme conspiration, et d'avoir mis les vertus à l'ordre jour; et l'invitent à rester à son poste.

Ils demandent d'être autorisés à changer le nom de Saint-Hippolyte que porte leur commune, en celui de Doubs-Marat, et annoncent qu'ils ont déposé à l'administration du district, pour les défenseurs de la patrie, 50 chemises, 5 paires de bas, 1 chapeau et un bonnet de laine; que leur canton a aussi déposé une somme de 1,019 liv. 14 s., 82 chemises, 2 draps; 11 paires de bas, 1 mouchoir et 61 livres et demie de charpie; et enfin que les chaudières à salpêtre vont grand train dans leur commune, ainsi que l'atelier pour la fabrication des armes.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux Comités de division et d'instruction publique (1).

5

La Société populaire de la Hauteur, cidevant Griquetot-l'Esneval (2) instruit la Convention nationale de son épurement, la félicite sur ses travaux, la remercie de l'active surveillance qu'elle a mise à déjouer le dernier complot, qui ne tendoit à rien moins qu'à dissoudre la représentation nationale, et à anéantir notre République.

Elle annonce qu'elle a changé son nom de Griquetot-l'Esneval, en celui de la Hauteur; que son église est consacrée à la Raison, et que le décadi on y va apprendre les devoirs que les citoyens doivent suivre, et qu'elle a déposé au district, pour nos braves défenseurs de l'armée du Nord, 43 chemises faites gratuitement par les citoyennes, 38 paires de souliers, 39 paires de bas, 2 fusils, une giberne, 2 paires de boucles, 1 crochet en or, 12 liv. en numéraire, 1 bijou en or et diamant, et une bague de même matière.

Le conseil général de la commune de la Hauteur, réuni à la Société populaire, réclame l'établissement d'un marché dans son arrondissement, et invite la Convention à rester à son poste jusqu'à l'anéantissement des trônes et des tyrans.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin, et renvoi pour le surplus aux Comités d'agriculture, et de division pour le changement de nom (3).

6

La Société populaire de Lourdes (4) envoie à la Convention nationale un extrait du procès-verbal, où elle dit que la municipalité et les corps constitués réunis, se sont transportés dans la ci-devant église, pour en faire l'inauguration au temple de la Raison, et que cette

cérémonie s'est faite à la satisfaction du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité d'instruction publique (1).

7

La Société populaire de Varambon, département de l'Ain, remercie la Convention nationale, les Comités de salut public et de sûreté générale, d'avoir par leur active surveillance déjoué le complot infernal ourdi contre notre liberté. Elle en demande la vengeance la plus éclatante.

Elle invite la Convention nationale à rester à son poste, de maintenir les Comités de salut public et de sûreté générale, jusqu'à la destruction totale des conspirateurs.

Elle annonce le triomphe de la raison, l'envoi au district de 40 liv., et de 4 livres d'or, provenant de la ci-devant église, qui aujourd'hui va servir de lieu d'instruction à leurs enfans, et où ils apprendront à connoître les droits et les devoirs des vrais républicains.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Varambon, s.d.] (3).

« Législateurs montagnards,

La République vient encore de courir un danger, mais vos deux Comités de sûreté générale et de salut public l'ont de nouveau sauvé. Des hommes astucieux, et se disant patriotes, favorisaisent le complot infernal de Pitt et Cobourg. Ils cherchaient à faire échouer le gouvernement révolutionnaire qui seul peut assurer notre triomphe et notre bonheur: ils voulaient soustraire au glaive de la loi les monstres qui ont trahi leur patrie: ils avaient formé le projet criminel de faire égorger la Convention nationale, les jacobins de Paris, les représentants du peuple envoyés dans les départements et tous les bons et vrais sans-culottes qui s'y rencontrent. Ils avaient tenté de séduire et de tromper nos braves frères d'armes près les frontières, et de faciliter ainsi l'entrée des vils satellites des tyrans coalisés. Enfin, (ce n'est qu'en frémissant d'horreur que nous le disons), ils devaient donner un maître à la France.

Que de crimes différents, mandataires du peuple, vous avez à punir. Que de coupables méritent la mort! Hé bien, braves montagnards, exterminiez sans pitié tous les scélérats qui souillent le territoire français. Soyez inflexibles; point de grâces; le salut du peuple vous le défend. Que tous vos décrets soient des arrêts de mort contre les ennemis de notre révolution. Poursuivez sans cesse ces amateurs de l'ancien régime. Que les royalistes, les fanatiques, les modérés, tous les gens suspects en un mot, soient arrêtés et frappés de suite du glaive de la loi. La punition des rebelles à la volonté nationale doit être éclatante et prompte. Vous avez la confiance de tous les républicains et ils savent que leur salut est dans vos mains. Les sans-culottes de la Société popu-

(1) P.V., XXXVIII, 14. Bⁱⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t).

(2) Seine-Inférieure.

(3) P.V., XXXVIII, 14.

(4) Basses-Pyrénées.

(1) P.V., XXXVIII, 15. Bⁱⁿ, 3 prair.

(2) P.V., XXXVIII, 15. Bⁱⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t).

(3) C 304, pl. 1132, p. 9.